

78 HDS +

Les Hauts-de-Seine un bioterritoire

Supplément de HDSmag septembre - octobre 2021
www.hauts-de-seine.fr

SOMMAIRE

Page 4-5

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES,
UNE COMPÉTENCE DU DÉPARTEMENT

Page 6-7

27 ESPACES NATURELS SENSIBLES

Page 8-9

UNE GESTION RESPONSABLE
ET ÉCOLOGIQUE DES PARCS

Page 10-11

LES ITINÉRAIRES
DE PROMENADE
ET DE RANDONNÉE

Page 12-13

LA SEINE RENDUE À TOUS

Page 14-15

L'ARBRE, AMBASSADEUR
DE LA NATURE EN VILLE

Page 16-17

LA STRATÉGIE NATURE
DU DÉPARTEMENT

Page 18-19

DANS LES INTERSTICES DE LA VILLE

Page 20-21-22

DES SITES PÉDAGOGIQUES

Page 23

UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Un enjeu fondamental

CD92/OLIVIER RAVOIRE



Georges Siffredi
Président
du Département
des Hauts-de-Seine

Situé dans la petite couronne parisienne, notre Département est certes très urbain, mais nous avons su y préserver de vastes espaces de nature. Constitué de parcs, de jardins remarquables, de forêts, de promenades et, bien sûr, des berges de la Seine, ce fleuve qui forge l'identité alto-séquanaise, et que nous voulons rendre accessible à tous, ce patrimoine naturel est une chance incomparable pour notre Département, qui préserve les habitants de nos villes des effets d'îlots de chaleur urbains, que l'on constate partout ailleurs : à Paris et dans les autres départements limitrophes. J'entends bien évidemment poursuivre et accentuer la démarche ambitieuse que nous avons engagée, y compris dans des sites où la minéralité pouvait apparaître comme un horizon indépassable, comme par exemple à La Défense, où nous sommes en train de transformer la dalle en parc vert de sept hectares. Valoriser les espaces de nature est en effet un enjeu fondamental qui concerne autant le bien-être et la santé des habitants des Hauts-de-Seine que la protection de la biodiversité et notre nécessaire adaptation au changement climatique.

D'ici à 2025, nous allons encore amplifier notre action pour améliorer et embellir le cadre de vie des Alto-Séquanais : notre ambition est de rénover soixante hectares d'espaces naturels sensibles, d'en acquérir vingt hectares, de créer cinq kilomètres supplémentaires de grande promenade le long des berges de Seine, ou encore de planter 18 000 arbres supplémentaires. Ce ne sont pas là de grandes déclarations d'intention, mais des engagements, précis et concrets, dont nous pourrons faire le bilan le moment venu. ■

**HDS + est un supplément
de HDSmag**

HDSmag
57 rue des Longues Raies
92731 Nanterre cedex
Tél. : 01.41.37.11.60.

HDSmag@hauts-de-seine.fr

Directeur de la publication
Muriel Hoyaux

Rédacteur en chef
Rafaël Mathieu

Rédaction
Mélanie Le Beller et Pauline Vinatier

Photo / Responsable
Jean-Philippe Ancel

Iconographes
Véronique Aufrand
Stephanka Kissiova Toussaint

**Conception graphique
et mise en page**
Cyril Maciet@label-agence.fr

Couverture Pinel

Impression
Maury
45330 Malesherbes

Distribution Mediapost
Routage Cifea DMK

HDS + est imprimé sur papier 100% recyclé

Les Espaces Naturels Sensibles

Le Département entretient vingt-sept sites classés Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui représentent une surface totale de plus de 620 hectares.

Depuis plus de vingt ans, le Département met en œuvre une politique de protection des Espaces Naturels Sensibles afin de préserver la qualité des sites et des paysages et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. En décembre 2018, le bilan du schéma départemental des espaces naturels sensibles créé en 2001, a été réalisé et approuvé par le Département, donnant ainsi naissance à un inventaire exhaustif du patrimoine vert du territoire.

Avec la nouvelle Stratégie Nature, adoptée en avril dernier, une nouvelle définition de ces ENS a été donnée dans les Hauts-de-Seine. Il s'agit d'un espace de nature ouvert au public, reconnu d'intérêt patrimonial pour ses qualités paysagères, écologiques, sociales et culturelles dont le Département est propriétaire et assure la pleine responsabilité de sa gestion. Chaque espace disposera d'un plan de gestion validé par la collectivité et son efficacité environnementale sera contrôlée chaque année par un audit de l'organisme Ecocert qui délivre le label Eve – espace végétal écologique. Exceptionnellement, certains sites peuvent être qualifiés ENS, même si le Département n'en est pas propriétaire, à condition qu'il en reste gestionnaire. 🌿



LES ENI : ESPACES NATURELS D'INTÉRÊT

Cette nouvelle appellation désigne des sites qui étaient classés ENS dans la logique du schéma de 2001 et qui conservent leur intérêt patrimonial au niveau paysager, écologique et culturel mais qui ne sont pas sous la responsabilité départementale. Cette dénomination permet d'identifier les zones potentielles de préemption en faveur du Département, si un ENI se trouve menacé de disparition ou d'une perte de sa valeur patrimoniale.

DES ZONES DE BIODIVERSITÉ

Elles sont neuf et certaines dépassent les frontières départementales, les Znieff (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) résument toute la richesse naturelle du territoire. Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) a permis d'identifier les principales réserves de biodiversité à l'échelle de l'Île-de-France. Malgré un contexte urbain dense, les Hauts-de-Seine restent riches en réservoirs forestiers, fluviaux et humides dans le couloir de la Seine, dans l'ensemble forestier des domaines de Verrières, Meudon, Fausses-Reposes et Malmaison et dans les espaces de nature d'envergure comme le Domaine de Sceaux, le parc de Saint-Cloud, le bois de Clamart ou le parc des Chanteraines.

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES ET D'INTÉRÊTS



1. PARC DES CHANTERAINES

2. PARC PIERRE-LAGRAVÈRE

3. PROMENADE BLEUE

4. PARC DU CHEMIN DE L'ÎLE

5. PARC ANDRÉ-MALRAUX

6. JARDIN DE LA FOLIE SAINT-JAMES

7. PARC ET PROMENADE JACQUES-BAUMEL

8. JARDIN ALBERT-KAHN

**9. PARC DES SPORTS
DU PRÉ SAINT-JEAN**

**10. COTEAU BOISÉ
DE GARCHES**

11. PARC CASIMIR-DAVAINÉ

**12. PROMENADE
DES 4 FORÊTS
À VAUCRESSON**

**13. LES ETANGS
DE LA MARCHÉ**

**14. DOMAINE DU
HARAS DE JARDY**

**15. PARC NAUTIQUE DE
L'ÎLE DE MONSIEUR**

16. COTEAU BOISÉ DE BELLEVUE

17. COTEAU BOISÉ DES TYBILLES

18. PARC DE L'ÎLE SAINT-GERMAIN

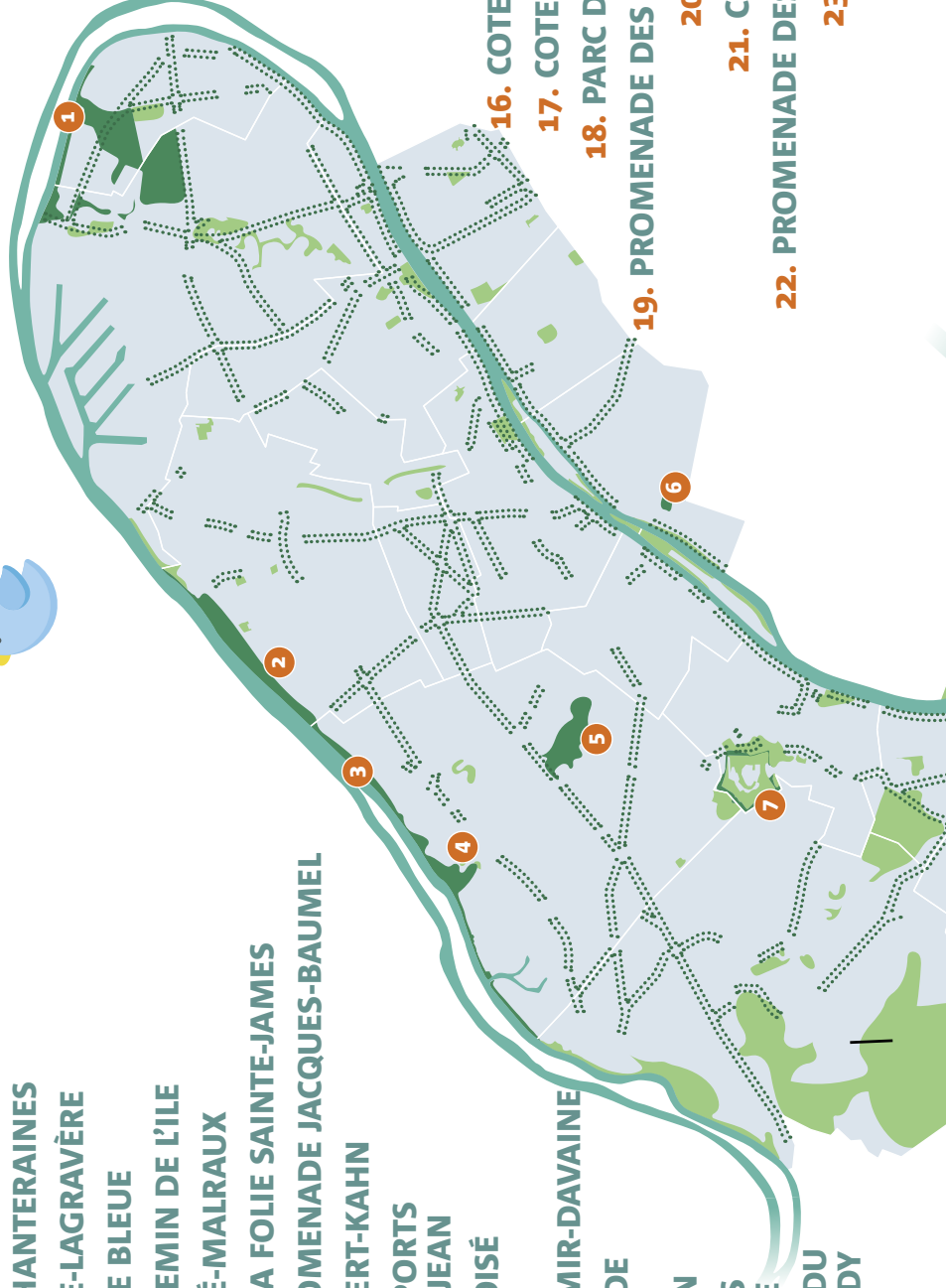
19. PROMENADE DES VALLONS DE LA BIÈVRE

20. BOIS DE LA SOLITUDE

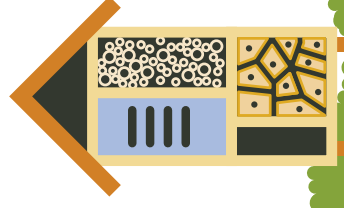
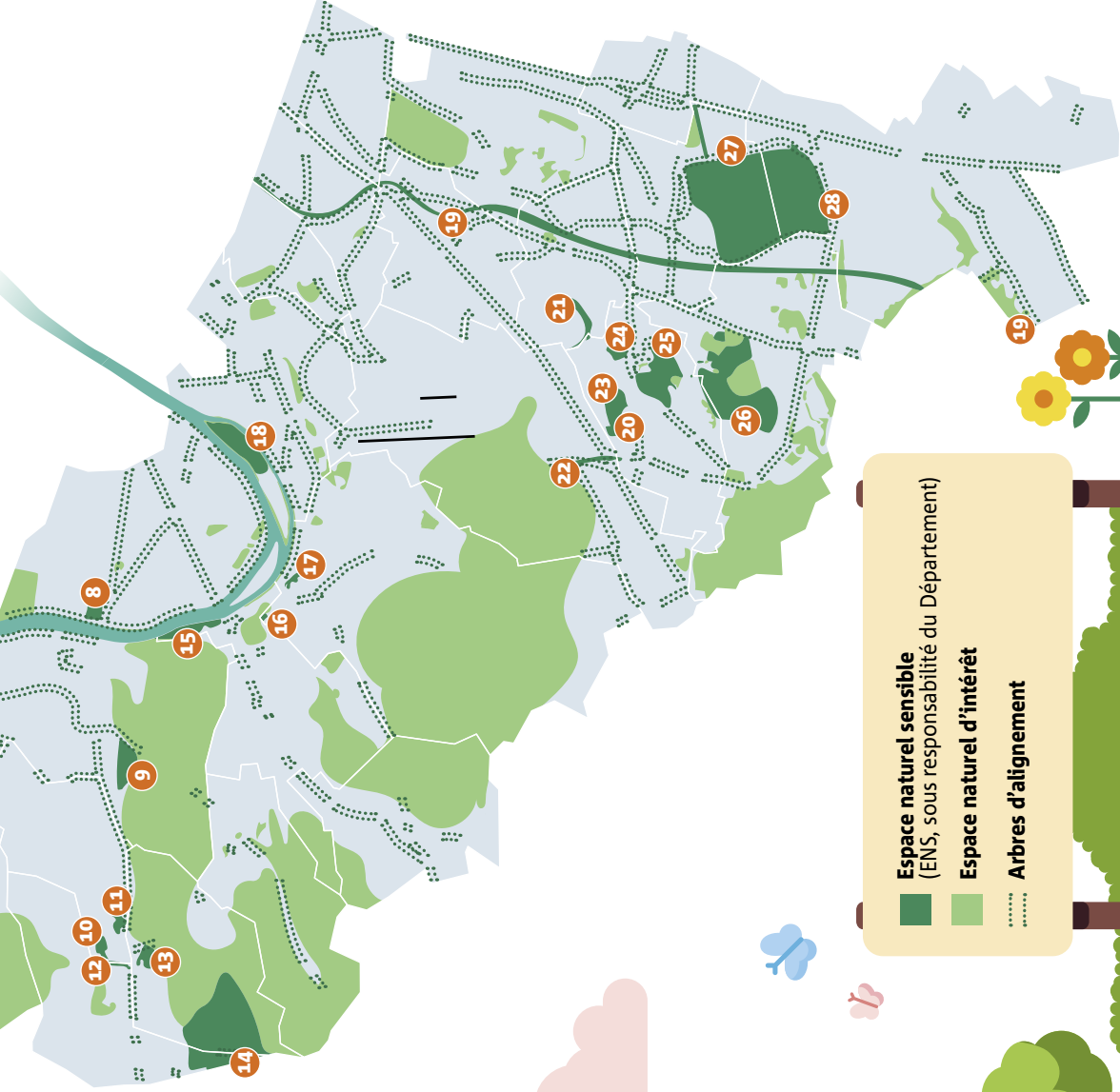
21. COTEAU DU PANORAMA

22. PROMENADE DES 4 FORÊTS À CLAMART

23. BOIS DE LA GARENNE



- 24. L'ÉTANG COLBERT
- 25. PARC HENRI-SELLIER
- 26. DOMAINE DE LA VALLÉE-AUX-LOUPS
- 27. DOMAINE DE SCEAUX
- 28. PARC DES SPORTS DE LA GRENOUILLÈRE



Une gestion responsable des parcs

Le Département est engagé dans une politique de développement durable avec la mise en place d'une gestion différenciée et harmonieuse de ses espaces verts.

Depuis 2012, le Département confie l'évaluation de la gestion environnementale de ses parcs à l'organisme national de contrôle et de certification Ecocert qui audite et octroie le label Eve - espace végétal écologique. Pour obtenir ce label, des contrôles de conformité sont réalisés tous les ans dans dix domaines de compétence. Ils portent par exemple sur la qualité de la gestion et de la conservation du paysage, la protection de la biodiversité, la sobriété des consommations d'énergie et des ressources naturelles ou encore la valorisation auprès des publics avec l'aménagement d'aires de *street workout*. Quatre indicateurs de suivi sont mis en place, dans un souci d'amélioration permanent : la nature des surfaces entretenues, le bilan carbone des tontes d'entretien, la consommation d'eau potable et la satisfaction du public pour l'entretien des parcs. Aujourd'hui, dix-neuf parcs et promenades sont labellisés ; il s'agit ainsi du plus grand réseau français de parcs bénéficiant de ce label. ➤

19

parcs et promenades
labellisés Eve® soit plus
de 500 hectares

10

ENS labellisés Refuges
LPO

► Le label Refuges LPO

Les parcs sont des refuges de choix pour permettre aux oiseaux de nicher et aux amateurs de les contempler. Le label « Refuges LPO » assure une veille ornithologique pour mener des actions de préservation des milieux naturels et de pédagogie. Dix parcs sont agréés dans les Hauts-de-Seine et ce patrimoine ne cesse de grandir puisque le Domaine de la Vallée-aux-Loups a rejoint cette labellisation en 2019 et que le label a été initié dans le Domaine départemental de Sceaux en 2020.

Fauchage à l'aide de deux chevaux de trait au parc départemental des Chanteraines à Villeneuve-la-Garenne et Gennevilliers.

► Les autres labels

Le label « Jardin remarquable » est remis par le ministère de la Culture pour une durée de cinq ans à un jardin public ou privé pour la qualité de son histoire, de sa composition paysagère, de sa gestion et de la médiation réalisée par le propriétaire. Trois sites sont labellisés depuis 2011 : le jardin et musée Albert-Kahn et les Domaines départementaux de Sceaux et de la Vallée-aux-Loups. Le label « Conservatoire des collections végétales spécialisées » a, lui, été créé en 1989 afin de rassembler et conserver des collections de végétaux particulières en France. Il distingue la collection nationale de convolvulacées du Domaine de la Vallée-aux-Loups et une collection agréée dans le jardin des Aulnes, dans ce même domaine. 🌿

La nature au bout de la rue

Le Département gère les itinéraires de promenade et de randonnée et aménage des liaisons vertes de qualité. Objectif : mettre chaque Alto-Séquanais à moins de quinze minutes à pied d'un espace de nature. Depuis 2011, le Département dispose d'un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), l'outil majeur de connexion et d'aménagement de la trame éco-paysagère des Hauts-de-Seine. Ce plan permet d'ouvrir ou de créer de nouveaux espaces de nature pour les habitants mais également de les connecter entre eux, offrant ainsi des itinéraires de promenade qui ont une valeur ajoutée en termes d'ambiances, de vues, de tranquillité ou tout simplement de plaisir à les parcourir.

Le Département développe également des promenades vertes plus larges lorsque l'emprise foncière le permet et qui répondent au principe de réconciliation : utiles aux habitants et garantissant une véritable fonction écologique pour répondre aux enjeux de biodiversité et du changement climatique. Les itinéraires du PDIPR doivent répondre à une majorité de six critères portant sur la valeur paysagère, historique, culturelle, écologique, qui fait office de liaison entre les territoires et l'utilité pour les déplacements quotidiens des habitants. Le premier plan a été mis au point en 2011 et sa dernière mise à jour date de 2019. ►

33 KM

de liaisons vertes
aménagées
depuis 2006

1 470

hectares de forêts
domaniales dans
les Hauts-de-Seine,
hébergeant plus de
100 km d'itinéraires

► Le Département s'occupe également de l'animation du plan, l'entretien des itinéraires (balisage et signalétique), la communication et le développement des itinéraires, en lien avec les communes, le comité départemental de randonnée pédestre et l'Office national des forêts notamment. Il propose d'ailleurs une subvention pour aider les aménageurs à réaliser leur projet de création ou de rénovation d'itinéraires. Ces aides représentent près de 2,2 M€ depuis 2012. 🍃

A large group of people, including men, women, and children, are hiking on a grassy path through a forest. They are wearing various outdoor gear like hats, sunglasses, and backpacks. The path is surrounded by lush green trees and foliage.

414 KM

de promenades et
de randonnées
en 2019

LES RESSOURCES EN LIGNE

DESTINATION HAUTS-DE-SEINE

Un site animé par le Département où faire le plein d'idées de balades.

📄 destination.hauts-de-seine.fr

OPEN DATA DÉPARTEMENTAL

Une trentaine d'entrées en libre accès pour tout connaître des politiques environnementales du Département.

📄 opendata.hauts-de-seine.fr

SUR SON SMARTPHONE

RANDONNÉES HAUTS-DE-SEINE

Une vingtaine de boucles pour partir à la découverte des richesses naturelles et culturelles, avec des points d'intérêt géolocalisés.

RUNNIN'CITY

Guidé par un audioguide, alliez jogging et nature en ville sur les hauteurs de Suresnes, Saint-Cloud et Sèvres, dans les îles de Seine ou le long de la boucle nord du fleuve.

📄 Applications gratuites téléchargeables sur l'App Store et Google Play.

La Seine rendue aux habitants

La Seine a donné son identité au Département ; elle fait aujourd'hui l'objet de nombreux aménagements afin de faire de ses berges un espace public de qualité accessible à tous.

L'objectif est ambitieux : créer un itinéraire linéaire continu de 39 km de promenade, au plus près de la Seine. Le schéma d'aménagement et de gestion durables de la Seine et de ses berges a apporté une première pierre à l'édifice de cette « promenade bleue », malgré les aménagements urbains et les routes construits le long du fleuve. Entre 2006 et 2016, le Département a consacré près de 100 M€ pour réaliser 16,6 km d'aménagements des berges à Nanterre, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres ou Courbevoie. La liaison bleue n'est pas terminée : 8,6 km sont en cours de réalisation pour un investissement de 65 M€.

Les projets en cours

À Asnières-sur-Seine, 880 mètres sont prévus entre les ponts d'Asnières et de Clichy afin de relier le port Bas et le port Van-Gogh.

Les berges le long du parc Robinson seront repensées à moyen terme.

À Courbevoie, 1 km avait déjà été réalisé en 2013 entre le pont de Neuilly et le pont de Courbevoie. Le nouveau projet prolonge l'itinéraire de 550 mètres jusqu'au parc de Bécon avec une promenade le long du fleuve accessible par les piétons depuis le pont de Courbevoie et un belvédère positionné dans l'axe médian du parc de Bécon. ➤

➤ À Gennevilliers et Villeneuve-la-Garenne, en bordure du parc des Chanteraines, l'estacade des mariners, fermée au public depuis plusieurs années, va être déconstruite. À la place des 400 mètres d'ouvrage, la berge va être stabilisée et rendue à la nature puis ouverte aux piétons pour une promenade entre le site Vallons-de-Seine et le parc des Chanteraines. Une cale de mise à l'eau sera réalisée pour faciliter la pratique du kayak.

Enfin, à Boulogne-Billancourt, l'aménagement de l'Île Seguin s'accompagne d'un projet pour les berges sur 825 mètres. Il facilitera l'accès des usagers au fleuve et intégrera harmonieusement l'œuvre d'art qui sera installée à la pointe aval de l'île. 🍃



Les berges de Seine
aménagées par
le Département
à Issy-les-Moulineaux.

66 KM

de berges de Seine
dans les Hauts-de-Seine

16,6 KM

de promenades
aménagées depuis
2006 le long des berges
de Seine

8,6 KM

supplémentaires
sont lancés, fin 2020

L'arbre, ambassadeur de la nature en ville

Le Département mène une véritable « politique de l'arbre », reconnaissant le rôle symbolique, esthétique et écologique de celui-ci en milieu urbain dense.

En ville, loin de n'avoir qu'une fonction d'agrément, l'arbre rend des services écosystémiques essentiels : contribution au cycle de l'eau, habitat et nourriture pour la faune sauvage, captation de carbone, rafraîchissement de l'atmosphère... Il est présent dans les boisements des espaces naturels sensibles et dans les collèges - plus de 170 hectares au total - mais aussi, c'est moins connu, le long de 314 kilomètres de routes départementales. Ces 30 000 arbres d'alignement le long desquels circulent les habitants et les passants constituent un patrimoine à part entière et feront l'objet, à terme, d'un suivi au même titre que les réseaux concessionnaires en sous-sol. De quoi éviter la dégradation des systèmes racinaires quand des travaux auront lieu à proximité. ➤

➤ En peuplement ou isolés, les arbres font l'objet de toutes les attentions. Parmi les mesures pour préserver ce patrimoine vivant, la veille phytosanitaire, la taille et l'abattage, la régénération des boisements et le renouvellement des plantations...

Depuis 1999, le Département a recours à des variétés mieux adaptées aux contraintes urbaines et plus tolérantes à la sécheresse afin d'anticiper le changement climatique et les maladies qui en découlent. Pour la sécurité des usagers, les arbres sont diagnostiqués tous les trois ans sur les routes et dans les collèges et établissements sociaux et tous les quatre ans dans les parcs. Enfin, en 2018 a été mis en place un dispositif permettant au Département d'obtenir une indemnisation en cas de mutilation ou de perte d'un arbre. Plus que l'apport financier, c'est un effet dissuasif et de sensibilisation qui est recherché. 🌿

Le cèdre pleureur de l'Atlas
à l'Arboretum du Domaine
départemental de la Vallée-
aux-Loups à Châtenay-Malabry.

LES ARBRES REMARQUABLES

Ce sont des sujets qui font forte impression par leur rareté, leur dimension ou leur âge ou qui ont une histoire particulière. L'inventaire départemental des arbres remarquables, initié en 2004, actualisé en 2013, répertorie ces arbres se trouvant sur le domaine public, également géolocalisés sur l'*open data* des Hauts-de-Seine. Ils sont plus de mille sur le territoire.

📍 opendata.hauts-de-seine.fr

40 000

arbres ont été plantés
ces dix dernières années
par le Département
dont 23 000 jeunes
arbres forestiers
dans les ENS

80 KM

Le linéaire replanté
depuis 2010 le long des
routes départementales

1124

arbres remarquables
ont été répertoriés sur
le domaine public

DÉJÀ RÉALISÉS

11 HECTARES DE SURFACE
D'ENS RÉAMÉNAGÉE

chaque année, pour une **meilleure**
qualité paysagère et écologique.

27 ESPACES NATURELS
SENSIBLES :

parcs, jardins, bois et promenades
ouverts au public, soit **620**
hectares, (équivalent à la surface
moyenne d'une commune des
Hauts-de-Seine, 500 hectares).

33 KM DE
LIAISONS VERTES

aménagées sur les **grandes**
promenades départementales.

40 000

ARBRES PLANTÉS EN 10 ANS

(**80 km d'alignements** sur route départementale,
23 000 jeunes arbres forestiers dans
les Espaces naturels sensibles).



OBJECTIFS 2021-2025

ACQUÉRIR, AMÉNAGER
ET OUVRIR AU PUBLIC

20 HECTARES

supplémentaires dans les
Espaces naturels sensibles.

RÉNOVER **60** HECTARES

d'Espaces naturels sensibles pour
une meilleure qualité paysagère et
écologique.

CRÉER **5** KM

supplémentaires de **grandes
promenades vertes et bleue**
(en berges de Seine).

PLANTER

18 000
ARBRES

(15 000 dans les Espaces
naturels sensibles,
3 000 en alignements,
1 000 dans les collèges).

Dans les interstices de la ville

La nature entre dans les collèges, se glisse dans les friches urbaines et s'installe dans les communes, qui, soutenues par le Département, mettent du vert dans leurs projets.

Au-delà de la grande trame éco-paysagère avec ses grands espaces et liaisons, la renaturation du territoire se joue aussi à une échelle plus petite. Dans les quartiers, autour d'un rond-point ou au pied d'un immeuble, des interstices verdoyants se forment qui changent imperceptiblement le quotidien des habitants.

La végétalisation des bâtiments des collèges et de leurs abords est le premier levier dont s'est emparé le Département pour changer la ville par petites touches. La transformation des cours de récréation, trop minérales, en des lieux plus agréables à vivre et source de fraîcheur fait l'objet d'un programme pilote déployé en 2020 et 2021 aux collèges Jean-Macé (Clichy-la-Garenne), Moulin-Joly ➤



➤ (Colombes) et Henri-Georges-Adam (Antony). Dans le cadre du programme éducatif « Imagine ton collège », ces aménagements ont été définis en concertation avec les élèves et professeurs. Première cour terminée, celle de Jean-Macé a bénéficié de nouveaux arbres et plantations, d'un système d'infiltration des eaux à la parcelle, de mobilier à base de matériaux de réemploi... D'ici à 2027 cette végétalisation s'étendra à trente-cinq nouveaux établissements. Indépendamment de ce programme, vingt-sept collèges ont été équipés d'un potager pédagogique ces cinq dernières années, déploiement qui doit encore se poursuivre.

Dans les communes

Les terrains abandonnés ou en friche sont aussi de potentiels espaces naturels. Sur 95 hectares recensés, le Département détient près de 16 hectares, répartis sur 55 sites. Enfin, pour accompagner les nouveaux aménagements, il agit en partenariat avec les communes. Depuis peu, les « contrats de développement » passés avec les villes encouragent ainsi l'intégration des espaces naturels et ouverts dans les projets : petites liaisons vertes, agriculture urbaine, jardins partagés... 🌿

La cour de récréation du collège Jean-Macé à Clichy, en cours de végétalisation dans le cadre du projet pédagogique Imagine ton collège.

27

potagers installés dans les collèges depuis 2016 sur 57 existants

3

projets pilotes de cours de collèges réaménagés en îlots verts en 2020-21

16

hectares de friches, potentiels espaces de nature, propriété du Département

Un sanctuaire végétal

À Chatenay-Malabry, l'Arboretum départemental de la Vallée-aux-Loups abrite une collection ouverte au public de plus de cinq cents essences d'arbres et d'arbustes.

Un immense cèdre pleureur de l'Atlas aux branches tombantes vert saphir, ancêtre de tous les spécimens actuels, d'étranges cyprès chauves de Louisiane aux racines aériennes, les pneumatophores, des chênes à feuilles de myrsine dont l'écorce grise rappelle la peau d'un éléphant : ces arbres remarquables forment un parc romantique de trois hectares, préservé, cœur de l'arboretum départemental. Ce jardin a longtemps été une vitrine du savoir-faire des pépinières Croux dont les terrains horticoles étaient installés tout autour. Sur ces derniers, le Département a aménagé, en lien avec l'histoire du site à partir des années 1990, un chapelet de jardins à thèmes : jardin d'automne flamboyant, jardin aux fruits, jardins des styracées et ses arbustes asiatiques, jardin des hortensias, des floraisons, des châtaigniers, des aulnes... Le tout s'étend aujourd'hui sur plus de douze hectares. Sous des serres, quatre cents variétés de plantes grimpantes : liserons, belles-de-jour, ipomées, forment par ailleurs une collection de convolvulacées d'intérêt national. 🌿

📍 vallee-aux-loups.hauts-de-seine.fr

1986

Acquisition du site par le Département qui aménage des jardins à thèmes sur les anciens terrains horticoles

12 HA

L'arboretum s'étend sur plus de douze hectares dont trois hectares et demi constitués d'un parc romantique

500

Plus de cinq cents essences d'arbres et d'arbustes différentes peuvent être admirées.

L'arboretum du Domaine
départemental de la Vallée-
aux-Loups.

AU PRÉ SAINT-JEAN POUR LE WEEK-END

Sur onze hectares, le Pré Saint-Jean à Saint-Cloud abrite terrains de football, basket-ball, volley-ball, athlétisme, ou encore de tir à l'arc ainsi que des courts de tennis. Le public amateur de tennis a accès à ces derniers en juillet/août et le week-end. Le reste du temps, le Pré Saint-Jean est dédié aux établissements scolaires, clubs et associations sportives.

📍 Route de Ville-d'Avray à Saint-Cloud.
Transilien, ligne L, arrêt « Saint-Cloud ».

TÉLÉCHARGEZ L'APPLI ARBORETUM 92

Neuf parcours thématiques pour prendre connaissance des essences rares de l'arboretum de la Vallée-aux-Loups et de leur riche histoire.

📱 Applications gratuites téléchargeables sur l'App Store et Google Play

UN MOIS UN PARC

Une visite commentée chaque premier dimanche du mois dans un nouvel espace naturel sensible, sous l'angle de la gestion écologique. Rendez-vous le 3 octobre à l'Arboretum de la Vallée aux Loups à Châtenay-Malabry.



Pratique

**Arboretum départemental de la Vallée
aux Loups**, 102 rue de Chateaubriand

à Châtenay-Malabry

De 10 h à 19 h

(fermeture à 18 h à partir d'octobre).

Un coin de campagne en ville

Découvrir les animaux, se familiariser avec le potager : à la ferme des Chanteraines, à Villeneuve-la-Garenne, les citadins peuvent profiter de ces plaisirs champêtres.

La ferme des Chanteraines c'est d'abord un cheptel varié de cent cinquante bêtes à découvrir en famille en circulant entre les enclos. Moutons, chèvres, animaux de basse-cour, vache, cochons, cheval... : ils sont tous là ! Le bien-être de ces pensionnaires en partie issus de races dites de conservation, en voie de raréfaction, est au cœur des préoccupations. Des palettes en bois se prêtent aux acrobaties des chèvres tandis que lapins et les cochons d'Inde ont leurs jeux dédiés et qu'à la belle saison les brebis sortent pâturer dans le parc. Les soigneurs ont même fait l'acquisition d'une brosse géante pour toiletter la vache. ➤

➤ Les quatre saisons du potager

Aux alentours du bâtiment à colombages inspiré d'un logis du Vexin, s'épanouit au fil des saisons un potager cultivé sans produits chimiques et selon des méthodes respectueuses de la nature : agroécologie, culture sur buttes, compostage... Le calendrier agricole impose son rythme aux animations, ouvertes au grand public : récolte des plantes fourragères, tonte du troupeau et démonstrations de chien de berger... La ferme est aussi un site privilégié pour l'accueil des scolaires et des publics en situation de handicap. 🌿



VENTE DE LÉGUMES DU POTAGER

Une fois par mois, la ferme organise une vente des légumes pour sensibiliser le public à l'agriculture urbaine et aux circuits courts. Des visites commentées sont organisées au moment des ventes. Prochaine vente le 6 octobre, de 13 h 30 à 15 h 30.

Pratique

De 13 h à 18 h en semaine et de 10 h à 18 h le week-end et les jours fériés.
Fermeture à 16 h 30 à partir d'octobre.
RER ligne C, arrêt Gennevilliers
Tramway ligne T1, arrêt « Parc des Chanteraines »

Des sites naturels de compensation écologique

Le groupement Seine & Yvelines Environnement se mobilise pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les aménagements, dont les impacts sont compensés.

À Châtenay-Malabry, les travaux du tramway T10 qui reliera Antony à Clamart ont donné lieu à la création du tout premier site de compensation des Hauts-de-Seine avec près de dix hectares de forêt restaurés à proximité du tracé. Le groupement Seine & Yvelines Environnement sera chargé pendant trente ans de gérer et d'effectuer un suivi écologique pour le compte des deux maîtres d'ouvrage, le Département et Île-de-France Mobilités. Cofondé par les Hauts-de-Seine et les Yvelines en 2018, à l'origine sous le nom de Biodif, ce groupement d'intérêt public vise un développement territorial équilibré par l'évitement, la réduction et la compensation des impacts des aménagements sur les milieux naturels. Ses leviers d'action sont l'accompagnement des porteurs de projet et, sur le plan foncier, l'acquisition, l'amélioration écologique et la gestion durable des terrains encore préservés de l'urbanisation. 🌿

2018

fondation du
groupement d'intérêt
public Biodif, devenu
Seine & Yvelines
Environnement

10

hectares de forêt
ont été restaurés à
Châtenay-Malabry dans
le cadre des travaux
du T10

30 ANS

durant, les espaces
restaurés par le
groupement font l'objet
d'une gestion et d'un
suivi écologique



Connecter les Alto-Séquanais à la nature

**Objectif : un espace de nature à moins de
15 minutes à pied de chaque habitant**



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

#DépartementNature

